

## **RÈGLEMENT DU JEU**

### **LE NOËL GASTRONOMIQUE DE PLANCOËT**

#### **ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE – DATES – ADRESSE DU JEU**

La Société OGEU GROUPE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 483.867.008 dont le siège social est situé 5 avenue des Fontaines 64680 Ogeu-les-Bains (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 01/12/2020 au 24/12/2020 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé « LE NOËL GASTRONOMIQUE ET SOLIDAIRE DE PLANCOËT », se déroulant via un canal digital (le jeu est hébergé sur la plateforme de jeu-concours Kimple <https://kx1.co/contest-rEDJhp4>, elle-même hébergée sur la Page Facebook d'eau.plancoet), (ci-après le « Jeu »), dont les modalités sont décrites ci-après dans le présent règlement.

Le présent règlement régit votre participation au Jeu. Il est disponible sur simple demande auprès de OGEU GROUPE – Service Trade Marketing – OP LE NOËL GASTRONOMIQUE DE PLANCOËT – Chez OGEU GROUPE 64 680 Ogeu-Les-Bains.

En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – ANNONCE DU JEU**

Pendant toute sa durée, le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- \_ Les pages Facebook et Instagram de la marque Plancoët
- \_ Le site web de la marque Plancoët
- \_ Les supports de communication de Tables & Saveurs de Bretagne (réseaux sociaux, site internet, newsletter, etc.)
- \_ Les supports de communication des établissements partenaires (réseaux sociaux, site internet, etc.)

Pour rappel, le Jeu n'est en aucune manière géré ou parrainé par Facebook et/ou Instagram, qui n'a aucune responsabilité dans le cadre de son organisation et vis-à-vis des internautes. Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération ne sont pas destinées à Facebook et/ou Instagram mais à la Société Organisatrice.

### **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres ou des salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du Jeu, du personnel des points de vente participant à la mise en œuvre du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs (ci-après « Participant »).

La participation à ce jeu se fait uniquement par voie électronique sur le site de Facebook <https://www.facebook.com>, sur la page Facebook @eau-plancoet onglet « concours » et à l'URL <https://kx1.co/contest-rEDJhp4>, et sur la publication de la page Facebook @eau-plancoet. La participation au jeu peut également s'effectuer via l'URL suivante <https://kx1.co/contest-rEDJhp4> Tout autre mode de participation ne pourra être pris en compte.

La participation au jeu est gratuite et n'implique aucune obligation ni engagement d'achat pour les participants.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La société Organisatrice peut annuler la ou les participation(s) de toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la nullité de la participation.

Toute participation parvenue à la Société Organisatrice en dehors de la période de jeu entraînera la nullité de la participation.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

Pour valider une inscription et participer au jeu-concours, chaque participant devra procéder aux étapes suivantes :

- 1- Suivre l'URL <https://kx1.co/contest-rEDJhp4>
- 2- Remplir le formulaire (Nom, prénom, mail, ville)
- 3- Valider votre participation au jeu

- 4- La validation de la participation entraîne l'acceptation du règlement du jeu.
- 5- Cliquer sur la "case du jour" du calendrier de l'avent
- 6- Si case "Perdu", vous pourrez rejouer dès le lendemain (Limite d'une participation par jour)
- 7- Si case "Gagné" vous remportez un bon d'achat d'une valeur de 150 euros dans l'un des restaurants de l'association "Tables et saveurs de Bretagne"
- 8- Un seul gagnant est désigné par jour

Ces étapes valident la participation au jeu et au tirage au sort. Toute inscription ne comportant pas l'intégralité des informations requises sera invalide.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Une seule participation est autorisée par adresse IP pendant la durée du jeu.

À tout moment le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

Par conséquent, il est responsable de la modification de son e-mail et il lui appartient en cas de changement de communiquer ses nouvelles coordonnées à la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 5 – DOTATIONS MISES EN JEU**

**Sont mis en jeu les lots suivant :**

24 bons-cadeaux d'une valeur de 150 € par unité, valable dans tous les établissements partenaires et adhérents au réseau Tables & Saveurs de Bretagne.

**Conditions particulières :**

Durée : immédiate. Le bon cadeau ne peut pas être utilisé en plusieurs fois. À consommer dans le cadre d'un repas.

Valeur commerciale totale : 150 € (cent cinquante euros)

Validité : Le bon-cadeau devient effectif à réception, par retour, du règlement et est valable pour une période d'un an.

Le lot ne comprend pas : les éventuels frais liés aux transferts (taxis, métro, ...), les dépenses personnelles, les assurances, les frais de transport notamment entre le domicile du gagnant et l'hôtel ou l'aéroport, frais de bagages supplémentaires.

Le participant fera son affaire de toutes les obligations administratives et légales nécessitées par le voyage.

Le lot gagné ne peut pas faire l'objet d'un remboursement ni d'un échange même partiel de sa contre-valeur.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la Société Organisatrice et rendant indisponible la dotation, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – MODALITÉS D'OBTENTION DE LA DOTATION**

Les tirages au sort auront lieu chaque jour entre le 01/12/2020 et le 24/12/2020 correspondant au nombre de cases sur le calendrier de l'avent. Ils seront réalisés par traitement informatique aléatoire.

Il sera réalisé par la Société Organisatrice (via le prestataire sur la plateforme de jeu-concours qui effectuera le tirage au sort) parmi l'ensemble des participants ayant validé leur inscription selon les modalités définies à l'article 3.

Dans l'ordre du tirage au sort, un gagnant et un suppléant seront désignés. Ces derniers se verront attribuer le lot dans l'ordre du tirage au sort au cas où le gagnant, le premier participant tiré au sort, serait considéré comme défaillant de l'attribution d'un lot.

Le gagnant devra nous indiquer s'il souhaite recevoir le lot par courrier postal (il devra indiquer son adresse postale de résidence) ou par voie électronique sous forme de egift (via son adresse email).

Le gagnant sera considéré défaillant s'il ne donne signe de vie après la prise de contact par la société organisatrice dans les 30 jours suivant le tirage au sort (date limite : Janvier 2020) ou s'il décline l'offre de dotation qu'il a remporté.

La société organisatrice (OGEU GROUPE) enverra le bon cadeau au gagnant par voie postale ou électronique selon son choix afin qu'il se mette en relation avec l'établissement du réseau Tables et Saveurs de Bretagne pour organiser la prestation dans les conditions précisées à l'article 5.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la Société Organisatrice et rendant indisponible la dotation, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents et de manière générale de tout dommage de quelque nature qu'il soit, qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation de la dotation proposée.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du réseau Facebook, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements des réseaux sociaux Facebook empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant, d'erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celles-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu la dotation dans ce même Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants par tout moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de toute dotation.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) Participant(s) d'apporter la preuve qu'il(s) a/ ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

### **ARTICLE 8 - ANNULATION / MODIFICATION DU JEU**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des Participants.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

### **ARTICLE 9 - CONTESTATION ET RÉCLAMATION**

Toute réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, sur la dotation ou plus généralement sur le Jeu, pour quelle que raison que ce soit, devra être transmise dans un délai de trois mois après la clôture du Jeu à l'une des adresses suivantes :

- Service Trade Marketing – OP PLANCOËT - LE NOËL  
GASTRONOMIQUE DE PLANCOËT :  
OGEU GROUPE  
5 Avenue des Fontaines  
64680 OGEU LES BAINS
- Par téléphone : 0559349790
- Par email : [contact@ogeu.fr](mailto:contact@ogeu.fr)

Préciser en objet de la réclamation : « OP PLANCOËT - LE NOËL GASTRONOMIQUE DE PLANCOËT ».

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes.

Tout différend sur l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera souverainement tranché par la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES**

### **10.1 Traitement des données personnelles**

Les Participants sont informés que leurs nom, prénom et adresse mail demandés lors de l'inscription au Jeu font l'objet d'un traitement informatique.

Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Seules sont demandées au Participant les informations nécessaires à la finalité du traitement.

La finalité du traitement est la suivante :

- Besoin de gestion du Jeu
- Participation au Jeu
- Remise de la dotation éventuellement gagnée par le Participant
- Réponse aux éventuelles demande(s) et/ou réclamation(s) du Participant
- Établissement de statistiques générales anonymes sur la consultation du site du Jeu afin d'améliorer/modifier/faire évoluer ce type de site.

La Société Organisatrice s'engage à ne les utiliser que dans le cadre de la finalité du traitement indiquée ci-avant.

Ces informations sont conservées dans la base de la Société Organisatrice pour une durée de trois mois à compter de la date de fin de l'opération.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, d'information, d'opposition, de rectification, de suppression, de déréférencement, de limitation et de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès de Service Trade Marketing – OP PLANCOËT - LE NOËL GASTRONOMIQUE DE PLANCOËT :

OGEU GROUPE  
5 Avenue des Fontaines  
64680 OGEU LES BAINS

en précisant les références exactes de l'opération « OP PLANCOËT - LE NOËL GASTRONOMIQUE DE PLANCOËT »

Les champs suivis d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. A défaut, la Société Organisatrice ne pourra pas prendre en compte la demande d'inscription.

### **10.2 Cookies**

La Société Organisatrice peut également être amenée à collecter, via des cookies déposés sur votre terminal (ordinateur, tablette ou mobile) des données.

Ces données sont collectées dans la seule finalité de répondre aux besoins de navigation sur le Site, de mieux comprendre les attentes du Participant et d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement du Site.

Elles sont conservées pour une durée de trois mois, à compter de la date de fin de l'opération.

Le Participant peut s'opposer à la collecte des données en se reportant à la section " gestion des cookies" à l'adresse : [contact@ogeu.fr](mailto:contact@ogeu.fr).